



Produit : Assurance Animaux –Rongeur

RÉF. : IPID Assurance Animaux – Rongeur-122021

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le tableau des garanties.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit d'Assurance santé animale est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé de l'animal (rongeur).



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis à des plafonds qui varient en fonction du niveau de garantie choisi et figurent dans le tableau des garanties.

Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées et une somme peut rester à votre charge.

LES GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PREVUES

- ✓ **Frais chirurgicaux consécutifs à une maladie ou un accident :** honoraires du vétérinaire, frais de salle d'opération ou d'anesthésie, scanner, fibroscopie, échographie, thermographie,
- ✓ **Frais d'hospitalisation,**
- ✓ **Frais médicaux consécutifs à une maladie ou un accident :** honoraires du vétérinaire : consultation et soins, analyses et examens radiologiques,
- ✓ **Radiothérapie, Chimiothérapie,**
- ✓ **Vaccins.**

L'ASSISTANCE SYSTEMATIQUEMENT PREVUE

- ✓ Ambulance animalière,
- ✓ Aide à la recherche de l'animal perdu,
- ✓ Prise en charge de pension en cas d'hospitalisation du souscripteur n'ayant aucune solution de garde.

Les garanties précédées d'une coche verte ✓ sont prévues systématiquement au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les soins dont l'origine est en dehors de la période de validité du contrat.
- ✗ Les frais de tatouage ou puce.
- ✗ Les troubles du comportement dont les grossesses nerveuses : Frais de consultation, médicament et visites d'évaluation comportementale.
- ✗ Les maladies qui auraient pu être évitées si les vaccins préventifs avaient été faits.
- ✗ Les conséquences de mauvais traitements.
- ✗ Les produits n'ayant pas le statut de médicament.
- ✗ Les visites, les traitements, les actes vétérinaires et hospitalisations ayant un rapport avec une grossesse ou mise bas.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT RESPONSABLE

- ! Toute anomalie, infirmité, malformation et maladie d'origine congénitale ou héréditaire.
- ! Les frais de dépistage en l'absence de symptômes.
- ! Les frais liés à l'aide médicale à la procréation.

LIMITATIONS AU CONTRAT

- ! Radiothérapie-Chimiothérapie : la prise en charge est fixée à 250 €
- ! Pack prévention : la prise en charge est fixé à 25 € par an,
- ! Franchise : le reste à charge varie entre 15 % avec un minimum de 20 € et un maximum de 76 €,
- ! Plafond annuel (par maladie ou accident) : le plafond est fixé à 300 €
- ! Délais de carence en cas d'accident et de chirurgie : le délai est fixé à 30 jours,
- ! Délais de carence en cas de maladie : le délai est fixé à 60 jours.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ En France et pour les frais engagés dans un état de l'Union Européenne sous réserve que l'animal désigné ne séjourne pas plus de 60 jours par an en dehors de la France



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de suspension, de déchéance ou de nullité du contrat d'assurance ou des garanties.

A la souscription du contrat :

- Remplir avec exactitude le formulaire de souscription,
- Fournir tous les documents justificatifs demandés par le délégataire de gestion,
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

En cours de contrat :

- Fournir tous les documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations prévues au contrat,
- Faire parvenir les demandes de remboursements au délégataire de gestion dans un délai maximum de 2 ans suivant la date des soins,
- Informer le délégataire de gestion des événements suivants, par lettre recommandée, dans les quinze jours qui suivent la connaissance qu'il a de l'un de ces événements :
 - Changement de situation : changement d'adresse, vente ou don de l'animal, décès de l'animal, ou accident dans lequel l'animal serait impliqué.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables d'avance annuellement, à la date indiquée dans le contrat.

Le paiement mensuel est accepté uniquement par prélèvement.

Un paiement fractionné peut toutefois être accordé au choix (Semestriel, Trimestriel, Mensuel).

Les paiements peuvent être effectués par chèque ou prélèvement automatique.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La date d'effet du contrat est fixée d'un commun accord et est indiquée au Certificat d'adhésion. En cas de contrat conclu à distance ou de démarchage à domicile, l'assuré dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, qui commence à courir à compter de la conclusion du contrat, ou à compter de la réception de l'ensemble de la documentation contractuelle (si cette date est postérieure à la date de conclusion du contrat).

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixées au contrat.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez mettre fin au contrat :

- À la date d'anniversaire du contrat, en nous adressant une lettre recommandée ou un envoi recommandé électronique au moins deux mois avant cette date,
- En cas de modification de la situation concernant l'animal assuré ayant une influence directe sur les risques garantis,
- En cas de révision des cotisations ou de modification du contrat suite à une évolution réglementaire.